

## Règlement des Courses des neiges Odyssea 2017

### 1. Organisation

Les *Courses des neiges Odyssea 2017* sont organisées par SiBo Conseil, sous l'égide d'Odyssea, au profit de la lutte contre le cancer du sein. Les *Courses des neiges Odyssea 2017* se dérouleront à :

- Valloire (Savoie), mardi 21 février ;
- La Mongie (Hautes-Pyrénées), mercredi 1<sup>er</sup> mars ;
- Auron (Alpes-Maritimes), samedi 11 mars.

### 2. Parcours & catégories

Lieu	Valloire				La Mongie				Auron			
Date	Mardi 21 février				Mercredi 1 <sup>er</sup> mars				Samedi 11 mars			
Parcours	Marche 1 km	Marche 5km	Course 5km	Course 10km	Marche 1 km	Marche 4km	Course 4km	Course 8km	Marche 1 km	Marche 5km	Course 5km	Course 10km
Chronométrée	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Cat.	Ouverte à tous	Ouverte à tous	A partir de minime (2003 et avant)	A partir de cadet (2001 et avant)	Ouverte à tous	Ouverte à tous	A partir de minime (2003 et avant)	A partir de cadet (2001 et avant)	Ouverte à tous	Ouverte à tous	A partir de minime (2003 et avant)	A partir de cadet (2001 et avant)
Tarifs inscription individuelle	5 €	5 €	10 €	10 €	5 €	5 €	10 €	10 €	5 €	5 €	10 €	10 €
Tarifs inscription famille *	15€	15 €	/	/	15€	15 €	/	/	15€	15 €	/	/

\* Les tarifs inscriptions familles ne valent que pour les parcours « marche » non chronométrés (1km, 4km ou 5km). Tarif unique de 15€ pour les familles composées de 3 personnes minimum, portant le même nom. Pour en bénéficier, les participants devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards.

### 3. Inscriptions aux marches

Conditions d'inscription :

- Les marches non chronométrées sont ouvertes à tous.
- **Les inscriptions en ligne se font sur le site d'Odyssea : [www.odyssea.info](http://www.odyssea.info) ou sur place (aire de départ), le jour de l'évènement.**

**Tarifs d'inscription :**

- Individuelle : 5 € ;
- Famille (à partir de 3 personnes minimum portant le même nom) : 15 €.

**4. Inscriptions aux courses****Conditions d'inscriptions :**

- **Les inscriptions en ligne se font sur le site d'Odyssea : [www.odyssea.info](http://www.odyssea.info) ou sur place (aire de départ), le jour de l'évènement.**
- Les participations aux épreuves chronométrées sont soumises à la présentation obligatoire :
  - ✓ Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou du Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ✓ Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
  - ✓ Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ✓ Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
  - ✓ Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.**

**Tarif d'inscription :**

- Individuelle : 10 € ;

**5. Remise des dossards et départ**

**Attention : Fin des inscriptions et du retrait des dossards 30min avant le départ de chaque course. Ceux-ci se dérouleront dans l'aire de départ des courses, de 14h00 à 17h30.**

**Les départs des courses seront donnés à :**

- **17h30 pour la marche 1km ;**
- **18h00 pour la grande distance (8 ou 10km selon le lieu) ;**
- **18h15 pour la moyenne distance (4 ou 5km selon le lieu).**

**6. Equipement obligatoire**

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives ou peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâton, de chaînes ou ressorts à neige est autorisé.

**Matériel obligatoire pour les courses :** Lampe frontale, veste thermique, réserve d'eau 50 cl. Des vérifications pourront être effectuées par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

## **7. Sécurité**

Des pisteurs-secouristes assureront la sécurité et resteront en liaison avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

## **8. Ravitaillements**

**Composition des ravitaillements :**

- Liquide : boissons chaudes et froides ;
- Solide : nourriture salée et sucrée.

**Lieux de ravitaillement :**

- Aire de départ / arrivée : Fin de 1<sup>ère</sup> boucle et ravitaillement d'arrivée

## **9. Barrières horaires, contrôles et abandons**

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

## **10. Remise des prix et récompenses**

Les remises de prix se dérouleront à partir de 20h00 dans l'aire d'arrivée.

Les 5 premiers « scratch » homme et femme seront récompensés.

## **11. Annulation et remboursement**

Aucun remboursement prévu par l'organisation. Sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course et dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure, le participant aura la possibilité de reporter son inscription sur une autre course organisée par SiBo Conseil (à définir avec l'organisateur selon la période).

## **12. Mise hors course**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle
- Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

## **13. Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli ou d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

#### **14. Assurance**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, il est conseillé aux coureurs d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

#### **15. CNIL**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'organisation.

#### **16. Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

#### **17. Réglementation FFA**

Les *Courses des neiges Odyssea* se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

#### **18. Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires, en cas de forces majeures.

#### **19. Adhésion au règlement**

L'inscription aux *Courses des neiges Odyssea* vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenés à créer et à diffuser après l'épreuve.

#### **20. Conditions générales**

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.